



CSLE – 207M

C. G. – LOI ÉLECTORALE

Forum Jeunesse Mauricie

1, rue Fusey, 3^e étage

Trois-Rivières (Québec)

G8T 2T2

Tel : (819) 697-3993

Fax : (819) 697-3436

www.forumjeunessemauricie.com

Mémoire sur la réforme du mode de scrutin

Déposé par le Forum Jeunesse Mauricie
à la Commission des institutions

Dans le cadre de la consultation
sur l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale

Janvier 2006

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. PRÉSENTATION DU FORUM JEUNESSE MAURICIE	4
3. VERS UN NOUVEAU MODE DE SCRUTIN : MIXTE COMPENSATOIRE	5
3.1. Position du Forum Jeunesse Mauricie	5
3.2. Explications du système mixte compensatoire.....	5
3.3. Points positifs pour les jeunes et la société québécoise	6
3.4. Questionnements et limites	6
4. RECOMMANDATIONS : RÉVISION DU MODE DE SCRUTIN	8
4.1. Instauration de deux votes distincts	8
4.2. Compensation nationale pour les sièges de districts	8
4.3. Encourager les partis politiques à intégrer des jeunes au sein des listes nationales et encadrement lors de la composition de ces listes bloquées.....	8
4.4. La mise en place d'incitatifs financiers	9
4.5. L'adoption d'un nouveau mode de scrutin devrait se faire par référendum	9
4.6. L'imposition d'un seuil explicite pour qu'un parti puisse obtenir des sièges de compensation	9
5. RECOMMANDATIONS : EXERCICE DU DROIT DE VOTE	10
5.1. Mesures alternatives concrètes pour l'amélioration de l'exercice du droit de vote	10
5.2. Favoriser et encourager l'éducation à la citoyenneté.....	11
5.3. Possibilité de voter aux différents bureaux du directeur du scrutin établis dans la circonscription tout au cours de la période électorale.....	12
5.4. Conserver le jour de l'élection le lundi et à une date fixe	12
5.5. Mise en place de mesures concrètes pour faciliter le vote des jeunes étudiants et jeunes travailleurs à l'étranger.....	12
5.6. Encourager les candidatures de jeunes et promouvoir l'implication	12
6. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	14
7. CONCLUSION	15

1. INTRODUCTION

Une commission parlementaire spéciale a été créée en juin 2005 pour étudier l'avant-projet de loi qui remplacerait la Loi électorale actuelle. Le gouvernement du Québec procède donc actuellement à une vaste consultation publique dans le but de connaître l'opinion de la population québécoise sur diverses questions dont le mode de scrutin, la représentation des femmes et des minorités culturelles à l'Assemblée nationale et les modalités de l'exercice du droit de vote.

Le Forum Jeunesse Mauricie a pris connaissance de la démarche entreprise par la Commission spéciale sur la Loi électorale et a réfléchi sur les enjeux entourant cette réforme. C'est avec un grand intérêt que le FJM a rédigé un mémoire pour faire valoir son point de vue et celui de plusieurs jeunes de la Mauricie sur le sujet.

Vous trouverez à l'intérieur du présent mémoire une présentation du Forum Jeunesse Mauricie. Ensuite, nous présenterons une mise en contexte, notre position et nos commentaires sur le nouveau mode de scrutin. Enfin, nous proposerons des recommandations visant à enrichir la proposition gouvernementale sur la réforme électorale. Voici donc les objectifs que, selon nous, devra atteindre le nouveau mode de scrutin :

- respecter le plus fidèlement la volonté populaire (pour que le vote de chaque citoyen compte) ;
- améliorer les chances de tous les candidats et partis d'être représentés (pluralisme politique) ;
- viser une représentation égale entre les hommes et les femmes et porter une attention particulière à la représentativité des jeunes ;
- tenir compte de la diversité québécoise ;
- encourager le vote et permettre une plus grande participation des citoyens et particulièrement des jeunes ;
- respecter l'importance des régions et des territoires dans la réalité du Québec.

2. PRÉSENTATION DU FORUM JEUNESSE MAURICIE

Incorporé depuis 2003, le Forum Jeunesse Mauricie (FJM) a pour mission de veiller à ce que les intérêts et les besoins des jeunes de 16 à 35 ans soient pris en compte dans les priorités régionales. Le FJM propose également des solutions et des projets aux décideurs de la région et à la population dans le but de mettre en valeur la jeunesse mauricienne. Concrètement, il œuvre sur la mise en valeur des jeunes grâce à la soirée reconnaissance « *Éclair de jeunesse* », sur la continuité de service offert aux jeunes, sur la sensibilisation à la participation citoyenne ainsi qu'au réseautage des principaux organismes jeunesse de la Mauricie. De plus, il travaille à augmenter la participation des jeunes dans le développement de la Mauricie et de la société québécoise. Il joue un rôle de premier ordre dans la promotion de l'apport de la jeunesse au développement de la région.

Nos principaux objectifs sont:

- ❖ Favoriser la participation des jeunes au développement de la Mauricie;
- ❖ Être une voix politique pour les jeunes dans le développement régional;
- ❖ Assurer l'intégration de la préoccupation jeunesse dans la planification stratégique régionale et participer à la détermination et à la réalisation des priorités régionales;
- ❖ Initier et supporter des projets régionaux solides, structurants et mobilisateurs dans le cadre d'un plan d'action;
- ❖ Favoriser la participation des jeunes dans leurs communautés et dans les instances décisionnelles locales et régionales;
- ❖ Gérer l'enveloppe budgétaire du Fonds régional d'investissement jeunesse Mauricie (FRIJM) ou de tout autre fonds qui pourrait lui être octroyé dans le but de favoriser l'atteinte des objectifs du Forum Jeunesse Mauricie;
- ❖ Remplir tout autre mandat qu'il désire assurer ou qui pourrait lui être confié par le gouvernement du Québec ou ses mandataires.

3. VERS UN NOUVEAU MODE DE SCRUTIN : MIXTE COMPENSATOIRE

Dans son avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale, le gouvernement du Québec propose de remplacer l'actuel mode de scrutin par un système mixte compensatoire. Tel que mentionné dans les notes explicatives de l'avant-projet de loi, ce système « *vise notamment à favoriser l'exercice du droit de vote de tous les électeurs, à assurer leur représentation effective en tenant compte de l'égalité du vote des électeurs, à assurer l'égalité des chances de tous les candidats et partis lors d'une élection par, entre autres, un financement équitable et un contrôle efficace des dépenses électorales et à favoriser l'atteinte d'une représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale conforme à leur représentativité dans la collectivité québécoise* »¹. Ainsi, des mesures sont proposées dans cet avant-projet de loi pour améliorer la représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale. De plus, différentes autres propositions touchent les modalités d'exercice du droit de vote.

3.1 Position du Forum Jeunesse Mauricie

Le Forum Jeunesse Mauricie est d'avis que le gouvernement doit réformer notre mode de scrutin et nos institutions démocratiques en l'adaptant aux nouvelles réalités de la société québécoise. En prenant connaissance du document de consultation publié par le Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec, le mode de scrutin mixte compensatoire proposé est intéressant mais quelques aspects demeurent ambigus et posent des limites. Nous soulèverons ces interrogations un peu plus loin dans le document et expliquerons en quoi divers éléments sont incomplets.

3.2 Explications du système mixte compensatoire

Afin de situer clairement la proposition du gouvernement, le mode de scrutin mixte compensatoire se définit comme étant un système électoral où les députés sont élus de deux façons. Ainsi, 77 députés seraient élus dans des circonscriptions électorales (comme dans notre scrutin actuel) et 50 députés seraient élus dans des regroupements de circonscriptions électorales, appelés « districts ». Le nombre de districts varierait de 24 à 27 et, sauf exception, chacun d'eux serait formé de 3 circonscriptions auxquelles s'ajouteraient 2 sièges de district. Dans chaque district, une liste serait donc dressée par chacun des partis et cette dernière servirait à l'attribution des sièges de district. Cette distribution des sièges aux partis pour chaque district se ferait selon une méthode de calcul bien précise (méthode de la plus forte moyenne). Les partis seraient responsables de déterminer l'ordre de leurs candidats sur leurs listes et ces dernières seraient de type bloquées (l'électeur choisit la liste d'un parti). Le citoyen n'exercerait qu'un seul vote. Ce vote servirait autant à l'élection du candidat dans sa circonscription qu'au calcul de la compensation pour l'élection des députés de district².

¹ Avant-projet de loi, site Internet du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/Av-projets/04-fAVPL_LE.htm

² Les informations sont tirées du cahier de consultation et de fiches contenues sur le site du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques <http://www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca/publications/publications.htm>

3.3 Points positifs pour les jeunes et la société québécoise

- Nous trouvons intéressant et important de pouvoir conserver ce lien direct et exclusif avec notre député dans notre région. Il est essentiel que la représentativité régionale soit conservée.
- Beaucoup de jeunes sont attirés par les partis politiques non traditionnels (parti vert, ADQ, UFP, etc.). Nous croyons donc que cet aspect du nouveau système électoral proposé contribuerait à augmenter l'intérêt des jeunes envers les élections, car plusieurs autres partis politiques auraient la chance d'obtenir des sièges à l'Assemblée nationale.
- Nous sommes intéressés à ce que le vote exprimé par les électeurs reflète un portrait similaire à l'Assemblée nationale et qu'un nouveau mode de scrutin corrige les distorsions entre les votes reçus par chaque parti et le nombre de candidats élus.
- Le Forum Jeunesse Mauricie a un grand intérêt pour la démocratie et la participation citoyenne des jeunes et des citoyens. Nous trouvons donc très important que cette réforme inclue des moyens pour améliorer et favoriser l'exercice du droit de vote. À cet effet, vous trouverez dans la section réservée aux recommandations des suggestions apportées par des jeunes de la Mauricie.

3.4 Questionnements et limites

- Tout d'abord, nous tenons à souligner que la méthode de calcul pour l'attribution des sièges de districts est assez complexe. Lorsque tous les candidats seront élus, plusieurs citoyens se demanderont comment ils ont pu en arriver là. Il faut pouvoir expliquer clairement à la population la façon d'élire les personnes qui les représenteront. En ce sens, les termes et calculs complexes présentés n'aideront certainement pas à augmenter l'intérêt et le taux de participation des électeurs québécois.
- Même si la présence à l'Assemblée nationale de deux types de députés ne modifierait pas l'essentiel de leur rôle, il est légitime de se demander quelles seront les tâches concrètes de chacun des députés au sein de leurs circonscriptions ou districts. Les 2 députés élus dans le district couvriront l'ensemble des 3 circonscriptions. En couvrant plus de territoire, est-ce que leur charge de travail sera plus grande et leurs responsabilités plus importantes ? Et qu'en est-il de leur imputabilité ? Il semble que cette information ne soit pas définie dans la proposition du gouvernement.
- Bien que ce mode de scrutin est généralement associé à la formation d'un gouvernement minoritaire, allons-nous toujours assister à des revirements de la part de l'opposition ? Selon les propos véhiculés à l'intérieur du cahier de consultation, *cette situation peut aider à créer un climat politique plus consensuel, parce que les partis doivent négocier entre eux et peuvent même être appelés à partager le pouvoir au sein d'une coalition*³. Du point de vue

³ *Ibid*, p. 18

technique, l'ajout de petits partis et la disparition du bipartisme favoriseraient l'émergence de nouvelles idées. Mais du point de vue pratique, il y aurait toujours de l'opposition au sein du gouvernement et les débats ne seraient qu'accentués. Avec les 2 députés de districts et les 3 de circonscriptions, chaque district aurait l'allure d'une petite Assemblée nationale où les députés de tous les partis discuteraient et s'affronteraient sur un sujet donné. Peut-être qu'il suffira simplement à chacun des députés de s'adapter à cette nouvelle façon de faire.

- Les termes employés pour expliquer ce nouveau mode de scrutin ne sont pas toujours évidents à comprendre. Nous trouvons également qu'il serait souhaitable d'uniformiser le découpage du territoire. Par exemple, dans la sphère municipale, nous parlons de district. Au niveau provincial, le territoire est actuellement divisé en circonscription tandis qu'au fédéral, le terme comté est utilisé pour décrire un territoire donné. Ensuite, les commissions scolaires utilisent un autre découpage, différent de celui des MRC et des régions administratives. Pourquoi ne pas uniformiser le tout ou se coller à une division qui existe déjà ? Car avec l'ajout de districts englobant 3 circonscriptions, le gouvernement met en place une nouvelle structure qui s'ajoute aux autres déjà existantes.

4. RECOMMANDATIONS : RÉVISION DU MODE DE SCRUTIN

4.1 Instauration de deux votes distincts

Contrairement à ce qui est proposé dans l'avant-projet de loi, nous recommandons d'instaurer deux votes distincts. Cette façon de faire permettrait aux électeurs de mieux comprendre la portée de leur vote. Ainsi, un vote servirait à choisir un candidat dans une circonscription et un autre vote serait utilisé pour exprimer une préférence entre les partis (liste des partis politiques). L'électeur aurait donc toute la liberté de voter de manière différente pour le candidat dans sa circonscription et pour le parti.

4.2 Compensation nationale pour les sièges de district

Idéalement, la compensation qui déterminera comment seront attribués les sièges de district devrait être établie à l'échelle nationale. Ainsi, les députés de district auraient 40 % des sièges à l'Assemblée nationale et ils seraient répartis en proportion du nombre de votes reçus par les partis à la grandeur du Québec. Les résultats obtenus refléteraient davantage la volonté populaire de cette façon. Cela permettrait notamment aux petits partis d'avoir la chance d'être représenté (pluralisme politique), car, si la compensation s'effectuait au niveau de chaque district, peut-être qu'ils ne feraient pas le poids et qu'ils n'auraient jamais l'opportunité d'avoir de sièges de district même s'ils recevaient plusieurs votes à travers le Québec. Et au fond, peut-être que la situation ne changerait pas vraiment de celle que l'on connaît actuellement si la compensation s'effectuait au niveau de chaque district.

Toutefois, la réalisation concrète de cette méthode d'attribution des sièges n'est pas si simple dans les faits. En effet, il convient de se demander comment les députés seraient répartis sur le territoire avec une compensation nationale. Si les sièges étaient attribués aux candidats selon l'ordre qu'ils occupent sur la liste de leur parti, les députés élus aux sièges de district en Mauricie pourraient aussi bien provenir de Montréal.

4.3 Encourager les partis politiques à intégrer des jeunes au sein des listes nationales et encadrement lors de la composition de ces listes bloquées

Avec une compensation nationale, tous les partis politiques devraient présenter des listes nationales de type bloquées. Ainsi, *les sièges de district seraient attribués aux candidats selon l'ordre que ceux-ci occupent sur la liste. Toutefois, si un candidat a été déclaré élu préalablement dans une circonscription, son nom est rayé de la liste et le siège va au candidat suivant*⁴. Il serait important que chaque parti ait des obligations et règles à suivre lors de la composition de sa liste. Il faut que tous les partis soient conscients qu'ils doivent faire une place aux jeunes et à la relève par exemple. Ainsi, les partis pourront être obligés par le Directeur général des élections du Québec de respecter les engagements suivants :

⁴ Fiche explicative : la désignation des députés de districts, Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, http://www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca/publications/fiche_3a_designation_deputes_district.pdf

- Porter une attention particulière à la représentativité des jeunes ;
- Porter une attention particulière à la représentativité des femmes, des communautés ethnoculturelles et autochtones ;
- Veillez à ce que toutes les régions du Québec soient représentées, et ce, dans la première moitié de la liste par exemple (advenant une compensation nationale).

4.4 La mise en place d'incitatifs financiers

Les incitatifs financiers pour améliorer la représentativité des groupes sous-représentés devraient être alloués aux personnes élues et non pas aux candidats. Par exemple, un parti pourrait présenter plusieurs candidates et voir ses dépenses électorales remboursées à plus fort pourcentage sans qu'il y ait vraiment de vraies victoires pour l'avancement des femmes élues. Ces mesures pourraient progressivement être abolies suite à une représentation équitable. Attention par contre à ne pas causer d'impacts négatifs avec ces mesures où la récompense l'emporte sur le résultat escompté.

4.5 L'adoption d'un nouveau mode de scrutin devrait se faire par référendum

Par cette modification du système électoral, le Québec a l'opportunité d'innover et de proposer une nouvelle façon de faire adaptée aux besoins des citoyens et aux nouvelles réalités du 21^e siècle. Nous croyons donc qu'un référendum est nécessaire afin que les jeunes et toute la population puissent décider ensemble du meilleur mode de scrutin possible pour la société québécoise.

4.6 L'imposition d'un seuil explicite pour qu'un parti puisse obtenir des sièges de compensation

Le Forum Jeunesse Mauricie est en faveur de l'établissement d'un seuil minimum pour permettre aux partis ayant recueilli un nombre suffisant de votes de participer à l'attribution des sièges de compensation. Si jamais la compensation est à l'échelle du Québec, nous croyons que le seuil devrait être provincial mais relativement bas.

5. RECOMMANDATIONS : EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Ce projet de réforme des institutions démocratiques s'attaque également à la question de l'exercice du droit de vote. Plusieurs études démontrent et expliquent le faible taux de participation aux élections. Il impose de réfléchir sur la question et de trouver des pistes de solution menant à des résultats concrets.

Dans un sondage maison réalisé pour les besoins de ce mémoire, le Forum Jeunesse Mauricie a consulté quelques jeunes de la région pour connaître leurs intérêts et opinions face à l'exercice du droit de vote. Nous avons donc recueilli les propos d'une vingtaine de jeunes pour connaître leur intérêt pour la politique en général, leur participation aux différents votes (municipal, provincial et fédéral) et leurs recommandations. Même si cette enquête n'a rien de scientifique, il est très intéressant de mettre ces résultats en perspective et d'analyser les mesures suggérées pour faciliter l'exercice du droit de vote.

Au total, 55 % des répondants ont un intérêt pour la politique et 15 % se sentent plus ou moins interpellés par ce sujet. Il est intéressant de constater que 55 % des jeunes vont voter aux élections municipales alors que ce chiffre s'élève à 60 % pour le provincial et 55 % pour le fédéral. Plusieurs répondants affirment aller voter pour choisir un bon représentant, un parti le plus près possible de leurs opinions. Alors que certains sont sensibilisés par leur milieu de travail ou leur entourage, d'autres se rendent aux urnes par devoir. Enfin, beaucoup de gens sentent que le palier de gouvernement municipal les touche directement alors qu'ils se sentent moins concernés par la sphère provinciale et fédérale. Quant à ceux qui ne vont pas voter, un grand nombre de personnes croient que les dés sont déjà joués d'avance et que ce n'est pas leur vote qui va faire la différence. Bien souvent, les jeunes ne connaissent pas bien les candidats et sont lassés des promesses non respectées et des perpétuelles chicanes. Plusieurs ne se sentent pas concernés et ne connaissent pas bien les façons de voter par anticipation ou de s'inscrire sur la liste électorale. Finalement, plusieurs autres facteurs comme le manque de temps, de gardienne et de moyens de transport contribuent au désintéressement des jeunes.

Voici donc des recommandations que le Forum Jeunesse Mauricie a soulevées suite à ses différentes lectures sur le sujet et à l'analyse des données obtenues lors de l'enquête.

5.1 Mesures alternatives concrètes pour l'amélioration de l'exercice du droit de vote

Nous recommandons que soient mise en place des mesures alternatives pour permettre aux jeunes qui sont mobiles ou non de pouvoir voter par téléphone, Internet ou par la poste par exemple. Toutefois, des précautions devront être prises pour assurer un équilibre entre l'accès au scrutin et le caractère important du vote. Il serait donc souhaitable que les recherches se poursuivent concernant les nouvelles technologies reliées au domaine électoral (vote électronique). Selon les dires de plusieurs jeunes, rendre accessible le vote par Internet les inciterait davantage à voter.

5.2 Favoriser et encourager l'éducation à la citoyenneté

En consultant les réponses des jeunes, plusieurs avouent qu'ils ne sont pas informés et qu'ils connaissent mal le système électoral québécois. Aussi, lorsque nous leur avons demandé s'ils étaient en faveur d'une réforme du mode de scrutin, 65 % des répondants ont dit ne pas avoir assez d'information à ce sujet pour le savoir. Ils veulent être informés davantage sur les différents partis et candidats. Ils veulent que les discours politiques soient vulgarisés pour qu'ils comprennent mieux le sujet et qu'ils se sentent davantage interpellés.

Il y a donc un énorme travail d'éducation à faire auprès des jeunes et certainement aussi auprès de la population. Cette réforme devrait donc être accompagnée d'une campagne d'information et d'éducation neutre, apolitique et diffusée auprès de différents groupes de jeunes. Chacun (parents, politiciens, intervenants, etc.) doit être sensibilisé à cet effort de vulgarisation et d'éducation chez les jeunes. Par exemple, des débats ou rencontres d'information avec les candidats pourraient être organisés et les discussions s'orienteraient vers différents thèmes touchant la jeunesse. Bien sûr, les discours devraient être vulgarisés afin que les jeunes comprennent les propos des politiciens. La visite de députés et ministres pourrait également être organisée dans les universités et les lieux où se regroupent les jeunes. Il faut à tout prix que les politiciens conscientisent les jeunes sur l'impact que la politique a dans leur vie quotidienne. Pour que les jeunes se sentent directement concernés, les députés doivent donc leur parler de choses qui les touchent concrètement, se préoccuper de leurs besoins, problèmes et idées. Selon plusieurs jeunes interrogés, ils veulent être écoutés et savoir ce que le député de sa circonscription peut faire pour eux. Bref, les partis doivent mettre en relief les enjeux majeurs pertinents qui touchent le jeune tels l'environnement, le développement durable des régions, l'éducation, les loisirs, l'employabilité, etc.

En ce sens, nous croyons fermement qu'il faut redonner une image positive à la politique et à la démocratie. Trop souvent, les jeunes ont une image négative des politiciens qui débattent entre eux et qui se chicanent sur des sujets loin de les toucher. Cela contribue grandement au désintérêt des 16-35 ans, à la désillusion et la méfiance envers le système. Il faut arriver à rendre le sujet intéressant et plaisant !

Par ailleurs, tous les jeunes pourraient recevoir l'information nécessaire une fois qu'ils ont atteint l'âge de la majorité pour voter. Plusieurs jeunes interrogés ont mentionné qu'ils n'ont jamais songé au vote par anticipation ou qu'ils ne savaient pas comment s'inscrire sur la liste électorale. Par ailleurs, un projet en matière d'éducation à la citoyenneté est actuellement en cours pour sensibiliser les jeunes à l'importance du droit de vote, au fonctionnement des institutions démocratiques et à notre processus électoral. *Électeurs en herbe* offre donc aux jeunes d'âge primaire et secondaire des activités pédagogiques et une simulation du vote à l'occasion d'une campagne électorale. Ce sont des initiatives de cette nature qui pourront contribuer à augmenter la participation électorale et citoyenne des jeunes du Québec.

Bref, nous sommes favorables à ce que des mesures concrètes soient mises en place pour augmenter l'intérêt des jeunes et de la population face à la politique (formation, reddition de compte de la part des députés aux citoyens de leur circonscription lors d'une assemblée, indicateur de réussite des objectifs que se sont fixés les partis, etc.).

5.3 Possibilité de voter aux différents bureaux du directeur du scrutin établis dans la circonscription tout au cours de la période électorale

Cette alternative offerte aux électeurs d'aller voter pendant la période électorale lui laisse une liberté d'exercer son droit et devoir selon ses disponibilités. Cette possibilité d'avoir plus d'une journée pour aller voter a également été mentionnée comme mesure favorisante par les jeunes.

5.4 Conserver le jour de l'élection le lundi et à une date fixe

Comme le veut la tradition, nous recommandons que les élections se déroulent le lundi et toujours à une date fixe. Même si les jeunes travaillent ou sont à l'école, ils sont libérés par leur employeur ou ils peuvent trouver un temps pendant leur journée entre 2 cours pour aller voter. Ce choix facilite également les parents car la majorité des garderies sont ouvertes.

5.5 Mise en place de mesures concrètes pour faciliter le vote des jeunes étudiants et jeunes travailleurs à l'étranger

Il convient de mettre en place des mesures concrètes pour permettre et encourager les jeunes à voter. Souvent aux études loin de leurs domiciles, les étudiants pourraient voter par correspondance pour le candidat et le parti de son choix. Plusieurs répondants de notre sondage ont mentionné qu'il est important de faciliter le vote des jeunes qui sont à l'extérieur de la région à cause des études. Établir des bureaux de vote dans les cégeps et les universités est une suggestion apportée par plusieurs jeunes. Si seulement 75 % des jeunes inscrits dans toutes les collèges et universités exerçaient leur droit de vote, le taux de participation aux élections grimperait assurément !

5.6 Encourager les candidatures de jeunes et promouvoir l'implication

Le Forum Jeunesse Mauricie est en faveur de mesures qui encourageraient les jeunes à poser leur candidature aux élections et sur différentes instances décisionnelles. Il est essentiel que les jeunes soient présents dans les lieux influents de la société québécoise afin que leurs besoins, intérêts et idées soient pris en compte. Nous sommes conscients que le travail de politicien requiert des connaissances particulières et de l'expérience. En effet, ce n'est pas n'importe quel individu qui peut se présenter et être apte à diriger une ville ou une province par exemple. Cela ne veut pas dire pour autant que les jeunes et les différents groupes d'âge n'ont pas leur place au sein de cette instance décisionnelle. Nous pouvons encourager et sensibiliser les partis politiques à améliorer la représentation des jeunes. D'autant plus que les jeunes candidats sont plus près des préoccupations vécues par les jeunes de 16 à 35 ans.

Il existe certains programmes et mesures à l'heure actuelle qui pourraient être poursuivis et adaptés pour les jeunes. Mentionnons le programme « *À égalité pour décider* » qui a soutenu plusieurs organismes et qui vise à accroître le nombre de femmes dans les postes de décision. Par ailleurs, les Forums Jeunesse régionaux du Québec travaillent sur un projet visant à sensibiliser les jeunes et les organisations sur

l'importance de l'implication des jeunes dans les instances décisionnelles. Le projet « *Prends ta place* » offre donc des informations aux jeunes et les guide dans leur désir de se porter candidat dans un conseil d'administration, une association, un conseil municipal, etc. Ces projets ne sont que quelques exemples de mesures qui pourraient susciter les candidatures de jeunes et ainsi améliorer leur place au sein de la sphère politique. Si les jeunes sont sensibilisés sur l'implication citoyenne dans leur milieu, ils seront manifestement plus intéressés face à la politique et à l'exercice de leur droit de vote.

6. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

- Instauration de deux votes distincts
- Compensation nationale pour les sièges de district
- Encourager les partis politiques à intégrer des jeunes au sein des listes nationales et encadrement lors de la composition de ces listes bloquées
- Mise en place d'incitatifs financiers
- Adoption d'un nouveau mode de scrutin devrait se faire par référendum
- Imposition d'un seuil explicite pour qu'un parti puisse obtenir des sièges de compensation
- Mesures alternatives concrètes pour l'amélioration de l'exercice du droit de vote
- Favoriser et encourager l'éducation à la citoyenneté
- Possibilité de voter aux différents bureaux du directeur du scrutin établis dans la circonscription tout au cours de la période électorale
- Conserver le jour de l'élection le lundi et à une date fixe
- Mise en place de mesures concrètes pour faciliter le vote des jeunes étudiants et jeunes travailleurs à l'étranger
- Encourager les candidatures de jeunes et promouvoir l'implication

7. CONCLUSION

En conclusion, le modèle proposé dans l'avant-projet de loi devra respecter le plus fidèlement la volonté populaire, améliorer les chances de tous les candidats et partis d'être représentés, viser une représentation égale entre les hommes et les femmes et porter une attention particulière à la représentativité des jeunes. De plus, le nouveau mode de scrutin devra tenir compte de la diversité québécoise, encourager le vote et permettre une plus grande participation des citoyens et particulièrement des jeunes et respecter l'importance des régions et des territoires dans la réalité du Québec.

Le Forum Jeunesse Mauricie souhaite vivement que ses propos et recommandations soient lus et entendus. Plusieurs mesures proposées concernent directement les jeunes et sont issues de leurs préoccupations. Cette réforme doit donc inclure les valeurs et idées des jeunes en plus de permettre une plus grande participation citoyenne de ce groupe sous-représenté au sein des instances décisionnelles. De plus, il faut encourager les candidatures de jeunes et favoriser à tout prix l'exercice du droit de vote des 16-35 ans.

Enfin, nous sommes confiants qu'une réforme du système électoral actuel contribuera à redonner un souffle nouveau à la démocratie québécoise. Il importe que tous ensemble nous nous donnons les moyens de parvenir à une société meilleure.



CSLE – 207MA

C. G. – LOI ÉLECTORALE

Forum Jeunesse Mauricie

1, rue Fusey, 3^e étage
Trois-Rivières (Québec)
G8T 2T2

Tel : (819) 697-3993

Fax : (819) 697-3436

www.forumjeunessemauricie.com

Résultats de l'enquête visant à connaître l'intérêt des jeunes
face à la politique et à la réforme du mode de scrutin

Déposé par le Forum Jeunesse Mauricie
à la Commission des institutions

Dans le cadre de la consultation
sur l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale

Mars 2006

1. MISE EN CONTEXTE

Le présent document dévoile les résultats d'une enquête effectuée auprès de deux groupes d'étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières. L'échantillonnage provient de jeunes inscrits en communication sociale et en administration. Par ce sondage, nous voulions connaître leur intérêt face à la politique et à la réforme du mode de scrutin. Ayant déposé un mémoire dans le cadre de la consultation sur l'avant-projet de loi, le Forum Jeunesse Mauricie trouvait intéressant et important de pouvoir valider ses propos par l'opinion des jeunes sur ce sujet.

Comme première étape, un questionnaire a été distribué aux étudiants. Il s'agissait de quelques questions que nous avons préparées¹ et du questionnaire de consultation disponible dans le cahier d'information sur la réforme. Les étudiants devaient donc répondre au meilleur de leurs connaissances et sans avoir approfondi le sujet. Quelques semaines plus tard, les étudiants devaient répondre à un second questionnaire. À noter qu'il s'agissait des mêmes questions qu'au premier exercice. Toutefois, les étudiants avaient approfondi le sujet suite à la lecture de documents et de discussions en petits groupes. Il importe de mentionner noter que le chargé de cours n'est aucunement intervenu lors des discussions des étudiants si ce n'est que pour donner des explications individuelles sur les termes employés.

¹ Vous pouvez consulter ce questionnaire en annexe.

2. RÉSULTATS

Avez-vous un intérêt pour la politique

	1 ^{ère} version	2 ^o version
Intérêt	58 %	66 %
Partagé	16.7 %	10 %
Non-intérêt	25.3 %	24 %

** 150 répondants provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières
(Cours « Droit des affaires » et « Lois et règlements en matière de communication »)*

Dès la première question, les jeunes ont été interrogés sur leurs intérêts pour la politique. Suite à la première compilation des questionnaires, nous constatons que 58 % des répondants ont un intérêt pour la politique. Quant aux jeunes qui n'ont pas d'intérêt face à la politique, ils représentent le quart des répondants. À noter que ce nombre est le même à la première et deuxième collecte. Il est intéressant de constater qu'à la seconde compilation, le pourcentage de jeunes intéressés à la politique est passé à 66 %. Cette hausse de l'intérêt provient principalement des répondants qui disaient avoir une opinion partagée lors de la première collecte et qui ont finalement manifesté un intérêt. C'est donc dire que les différentes informations reçues concernant la réforme du mode de scrutin ont certainement contribué à augmenter leur intérêt face à la politique.

Allez-vous voter aux différentes élections ?

	Oui	Non
Municipal	72 %	28 %
Provincial	75.3 %	24.7 %
Fédéral	76 %	24 %

** 150 répondants provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières
(Cours « Droit des affaires » et « Lois et règlements en matière de communication »)*

Lorsqu'on questionne les jeunes sur leur participation aux différents scrutins, nous constatons que le pourcentage est assez élevé. En effet, plus de 70 % d'entre eux affirment se présenter aux urnes pour les élections municipales, provinciales et fédérales. En se référant à la question précédente sur l'intérêt pour la politique, on peut prétendre que les jeunes qui vont voter ne le font pas nécessairement parce qu'ils ont un intérêt face à la politique. À noter que les résultats de cette question proviennent de la première cueillette des questionnaires.

Pourquoi allez-vous voter aux élections ?

	%
Devoir de citoyen	55.4 %
Participer à la démocratie, donner son opinion, exprimer ses idées	31.3 %
Valoriser mon choix	1.8 %
Par espoir que les choses changent	1.8 %
Pour élire un parti ou un candidat qui se rapproche de mes valeurs	17.9 %
Parce que mon vote a un impact	2.7 %
Influencé par l'entourage	0.9 %
Obligation morale	1.8 %
Convictions	0.9 %
Proximité du palier de gouvernement, ça me touche	0.9 %

** 112 répondants intéressés provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières (Cours « Droit des affaires » et « Lois et règlements en matière de communication »)*

Ceux et celles qui ont répondu par l'affirmative à la question précédente expliquent ici les raisons pour lesquelles ils vont voter. Dans plus de la moitié des cas, les répondants affirment que c'est par devoir de citoyen qu'ils vont voter. Ensuite, participer à la démocratie, donner ses opinions et exprimer ses idées figurent parmi les raisons les plus mentionnées. Enfin, plus de 17 % des gens disent qu'ils vont voter pour élire un parti ou un candidat qui se rapproche le plus de leurs valeurs personnelles. À noter que les résultats de cette question proviennent de la première cueillette des questionnaires. De plus, les répondants pouvaient mentionner plus d'une raison pour expliquer leur motivation à aller voter.

Pourquoi n'allez-vous pas voter aux élections ?

	%
Ne connaît pas les candidats et les enjeux	18.4 %
Ne peut pas aller voter (étudiant étranger, etc.)	36.8 %
Pas à l'aise avec les procédures pour voter dans une autre ville ou région	7.9 %
Pas d'intérêt	15.8 %
Ne croit pas que mon vote va influencer les résultats	5.3 %
Ne se sent pas concerné	10.5 %
Désillusionné	10.5 %
Manque de confiance envers les politiciens	2.6 %
Manque de temps	2.6 %
Problème de garde d'enfants	2.6 %

** 38 répondants non-intéressés provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières (Cours « Droit des affaires » et « Lois et règlements en matière de communication »)*

Il importe de rappeler que la présente enquête s'est déroulée en deux phases dans le cadre de cours universitaires. Donc, on observe qu'un bon nombre de répondants ne vont pas voter aux élections car ils sont étudiants étrangers. Par ailleurs, 18 % des gens disent ne pas connaître les candidats et les enjeux entourant les élections. Enfin, les répondants ne vont pas voter parce qu'ils n'ont tout simplement pas d'intérêt ou qu'ils ne se sentent pas concernés. À noter que les résultats de cette question proviennent de la première cueillette des questionnaires. De plus, les répondants pouvaient mentionner plus d'une raison pour expliquer leur motivation à ne pas aller voter.

Quelles mesures pourraient être mise en place pour faciliter l'exercice du droit de vote ?

	%
Carte de l'électeur	1.3 %
Élections à une date fixe	0.7 %
Vote par Internet	25.3 %
Sensibilisation et incitatifs pour aller voter (être payé, journée de congé, coupons rabais, etc.)	4.7 %
Vote à domicile	6.7 %
Plus d'informations sur les candidats, les enjeux et partis	9.3 %
Vulgarisation des informations et discours	4 %
Rien de spécial	9.3 %
Moyens concrets pour participer à la vie politique (débat, réunions, etc.)	3.3 %
Vote par téléphone	6.7 %
Plus de publicité	0.7 %
Système plus rapide, moins d'attente avant de voter	2 %
Bureau de scrutin dans les cégeps et universités	1.3 %
Rappel aux électeurs pour aller voter	0.7 %
Prolonger la durée de vote	2.7 %
Meilleure accessibilité des bureaux de vote	5.3 %
Que les politiciens respectent leurs engagements	2.7 %
Élections la fin de semaine	2 %
Favoriser la diversité des partis	0.7 %
Mesures éducatives pour sensibiliser les jeunes à aller voter	4.7 %
Mettre la photo du candidat et le logo du parti sur le bulletin de vote	1.3 %
Aucune idée	14 %
Augmenter la représentation des jeunes en politique	1.3 %
Inclure cette matière à l'école secondaire (Électeurs en herbe, etc.)	2 %
Changer les perceptions et améliorer l'image des politiciens	4 %
Possibilité d'aller voter dans n'importe quelle région	2.7 %
Implanter un nouveau mode de scrutin (proportionnel, etc.)	2 %
Obligation d'aller voter, amendes à ceux qui n'iront pas	1.3 %
Être touché davantage avec des sujets qui nous concernent	1.3 %
Avoir moins de parti politique	0.7 %
Plus de transparence dans les discours politique	2.7 %
Approche personnalisée auprès des électeurs (téléphones, etc.)	0.7 %
Résumé par la poste des programmes politique	0.7 %
Vote par la poste et par correspondance	0.7 %

** 150 répondants provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières
(Cours « Droit des affaires » et « Lois et règlements en matière de communication »)*

En ce qui concerne les mesures proposées par les répondants pour faciliter l'exercice du droit de vote, on constate un intérêt marqué pour les moyens de votation à distance comme Internet (25.3 %) et le téléphone (6.7 %). Par ailleurs, plusieurs répondants évoquent une meilleure accessibilité des bureaux de vote comme moyen facilitant le vote. Certaines mesures éducatives dans les écoles et autres milieux pour sensibiliser les jeunes à aller voter pourraient également être mises en place. De plus, il serait souhaitable que les citoyens reçoivent plus d'informations sur les candidats, les enjeux et les partis politique. Enfin, des mesures afin de sensibiliser la population et des éléments incitatifs seraient également les bienvenus. À noter que les résultats de cette question proviennent de la première cueillette des questionnaires. De plus, les répondants pouvaient mentionner plus d'une mesure pour faciliter l'exercice du droit de vote.

Êtes-vous en faveur d'une réforme du mode de scrutin ?

	1 ^{ère} version	2 ^e version
Oui	61.4 %	84.7 %
Ne sait pas	15.3 %	4 %
Non	23.3 %	11.3 %

** 150 répondants provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières
(Cours « Droit des affaires » et « Lois et règlements en matière de communication »)*

À la première cueillette des questionnaires, les personnes ont répondu qu'ils étaient en faveur d'une réforme du mode de scrutin à 61.4 %. Il est intéressant de constater qu'après avoir pris connaissance du document de consultation et après avoir discuté de la question en petits groupes, les répondants ont répondu à un plus haut pourcentage qu'ils étaient en faveur d'une réforme (84.7 %).

Le mode de scrutin peut faciliter l'accèsion de petits partis ou ne permettre l'accès qu'à quelques grands partis. Qu'en pensez-vous ?

	1 ^{ère} version	2 ^e version
Grands	32.7 %	16.7 %
Partagé	23.3 %	14.6 %
Petits	44 %	68.7 %

** 150 répondants provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières
(Cours « Droit des affaires » et « Lois et règlements en matière de communication »)*

Autant à la première qu'à la seconde collecte, on constate que les étudiants privilégient l'accèsion de petits partis au Parlement. Beaucoup de jeunes sont attirés par les partis politiques non traditionnels alors nous croyons que cet aspect du nouveau système électoral proposé contribuerait à augmenter l'intérêt des jeunes envers les élections.

Le mode de scrutin peut favoriser l'élection de gouvernements majoritaires ou minoritaires. Qu'en pensez-vous ?

	1 ^{ère} version	2 ^e version
Majoritaire	28.7 %	24 %
Partagé	25.3 %	15.3 %
Minoritaire	46 %	60.7 %

** 150 répondants provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières
(Cours « Droit des affaires » et « Lois et règlements en matière de communication »)*

À la lecture des résultats, nous constatons que les répondants choisissent l'élection de gouvernement minoritaire ou de coalition dans leur échelle de valeurs.

À quel type de scrutin vous identifiez-vous le plus ?

	1 ^{ère} version	2 ^e version
Majoritaire	28 %	26.7 %
Partagé	28 %	10.6 %
Proportionnel	44 %	62.7 %

** 150 répondants provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières
(Cours « Droit des affaires » et « Lois et règlements en matière de communication »)*

Nous remarquons que les répondants sont davantage intéressés par un mode de scrutin à finalité proportionnelle. Autant à la première collecte (44 %) qu'à la seconde (62.7 %), les jeunes trouvent que ce système serait plus avantageux pour eux.

Quelle est la façon la plus appropriée pour adopter un nouveau mode de scrutin ?

	1 ^{ère} version	2 ^e version
Vote en chambre par les députés	22 %	16 %
Référendum	78 %	84 %

** 150 répondants provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières
(Cours « Droit des affaires » et « Lois et règlements en matière de communication »)*

Autant à la première cueillette qu'à la seconde, les répondants ont affirmé être en faveur d'un référendum pour l'adoption d'un nouveau mode de scrutin. Le pourcentage initial de 78 % est donc passé à 84 % suite à la lecture des documents de consultation et aux discussions.

À quel niveau devraient être répartis les sièges compensatoires ?

	1 ^{ère} version	2 ^e version
Compensation provinciale	35.2 %	38.7 %
Compensation régionale avec de grandes régions	19 %	12.4 %
Compensation régionale avec de moyennes régions	20.1 %	18.2 %
Compensation régionale avec de petites régions	24.8 %	30.7 %
TOTAL (répondants)	105	137

** répondants provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières
(Cours « Droit des affaires » et « Lois et règlements en matière de communication »)*

À la lecture des données présentées dans le tableau précédent, nous remarquons que ce ne sont pas toutes les personnes qui ont répondu à la question. Toutefois, pour la première collecte, les répondants ont avoué préférer une compensation provinciale pour la distribution des sièges compensatoires (35.2 %). À noter que cette tendance est la même lors de la deuxième collecte (38.7 %).

Croyez-vous qu'un seuil explicite devrait être imposé pour qu'un parti puisse obtenir des sièges de compensation ?

	1 ^{ère} version	2 ^e version
Oui	68.5 %	75.2 %
Non	31.5 %	24.8 %
TOTAL (répondants)	111	149

** répondants provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières
(Cours « Droit des affaires » et « Lois et règlements en matière de communication »)*

En consultant les réponses, nous remarquons que les jeunes sont très intéressés à l'imposition d'un seuil minimum de votes pour permettre aux partis de participer à l'attribution des sièges. Toutefois, veuillez prendre note que nous n'avons pas analysé la répartition de ce seuil (provincial, provincial relativement bas, régional, etc.)

Serait-il préférable que l'électeur n'exerce qu'un seul vote ou qu'il puisse voter distinctement pour le candidat et la liste de parti ?

	1 ^{ère} version	2 ^e version
Un vote	48.9 %	32.2 %
Deux votes	51.1 %	67.8 %
TOTAL (répondants)	141	149

** répondants provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières
(Cours « Droit des affaires » et « Lois et règlements en matière de communication »)*

Pour cette question, ce ne sont pas tous les répondants qui ont fait un choix. Lors de la première cueillette, les répondants étaient pratiquement divisés sur l'instauration d'un ou deux votes. À la suite de discussions et lectures, nous constatons que les répondants ont davantage opté pour l'instauration de deux votes (67.8 %). À noter que ce ne sont pas tous les répondants qui ont répondu à cette question. Le nombre est inscrit sur la ligne du bas.

Dans le cas où l'électeur disposerait de deux votes, les listes de partis devraient-elles être ouvertes ou bloquées ?

	1 ^{ère} version	2 ^e version
Ouverte	67.4 %	47.8 %
Bloquée	32.6 %	52.2 %
TOTAL (répondants)	95	138

** répondants provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières
(Cours « Droit des affaires » et « Lois et règlements en matière de communication »)*

À la première cueillette, nous constatons que les répondants sont en faveur d'une liste de partis ouverte (67.4 %). Toutefois, après discussion et consultation des documents, les étudiants ont opté pour des listes de partis bloquées (52.2 %). Par contre, veuillez noter que ce ne sont pas tous les élèves qui ont répondu à cette question.

Selon vous, quel jour le scrutin devrait-il être tenu ?

	1 ^{ère} version	2 ^e version
Dimanche	55.3 %	39.3 %
Lundi	44.7 %	60.7 %

** 150 répondants provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières
(Cours « Droit des affaires » et « Lois et règlements en matière de communication »)*

Lors de la première cueillette, les répondants étaient davantage intéressés au dimanche pour la tenue d'élection (55.3 %). Toutefois, lors de la seconde compilation, on constate que leur choix a changé puisque 60.7 % des répondants préfèrent le lundi comme jour d'élection.

Êtes-vous en faveur de la tenue des élections à date fixe ?

	1 ^{ère} version	2 ^e version
Oui	73.3 %	78.7 %
Non	26.7 %	21.3 %

** 150 répondants provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières
(Cours « Droit des affaires » et « Lois et règlements en matière de communication »)*

Autant à la première collecte qu'à la seconde, les répondants sont en faveur d'une date fixe pour la tenue des élections.

Questions sondage

Mémoire sur la réforme du mode de scrutin

Mise en contexte

Le gouvernement du Québec consulte actuellement la population dans le but de connaître les impressions des citoyens sur différentes questions dont le mode de scrutin, la représentation des femmes, des jeunes et de communautés culturelles à l'Assemblée nationale et les modalités de l'exercice du droit de vote. Nous aimerions connaître l'avis de jeunes de la Mauricie afin de pouvoir orienter nos propositions au gouvernement au sujet de cette réforme électorale.

Questions

- En général, avez-vous un intérêt pour la politique ?

- Allez-vous voter aux élections (municipales, provinciales, fédérales) ?
 - Si oui, pourquoi avez-vous un intérêt à aller voter aux élections ?
 - Si non, pourquoi vous n'êtes pas intéressé à aller voter aux élections ?

- Qu'est-ce qui vous intéresserait davantage à aller voter, quelles mesures pourraient être mise en place pour faciliter l'exercice du droit de vote ?

- Êtes-vous en faveur d'une réforme du mode de scrutin actuel ?